

Motion n° 1 - Motion déposée au nom des groupes UMP/UDI/MoDeM pour l'organisation d'un référendum dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de la France

«M. LE MAIRE : Je rappelle qu'il n'y a pas de débat par rapport aux motions. Une motion a été déposée au nom du Groupe UMP - UDI - MoDem et je passe la parole à M. GONON.

M. Philippe GONON : *«Dans son discours de politique générale du 8 avril 2014, M. Manuel Valls, Premier Ministre, a évoqué des changements majeurs dans l'organisation institutionnelle de la France et, notamment, a abordé la question de la réduction du nombre de régions et la disparition des départements :*

«Il s'agit de faire confiance à l'intelligence des élus. Les régions pourront donc fusionner par délibérations concordantes. En l'absence de propositions, le Gouvernement proposera par la loi, après les élections départementales et régionales de mars 2015, une nouvelle carte des régions qui sera établie pour le 1^{er} janvier 2017».

Début mai 2014 le Président de la République propose une autre démarche : celle de reformer d'abord et de passer aux élections ensuite en 2016.

Ces discours, manifestement contradictoires, laissent une fois de plus envisager une réforme précipitée, imposée par le haut contre la volonté des peuples qui ont, comme chacun le sait, plus d'inquiétudes quant à leur emploi, leur pouvoir d'achat, leur sécurité et l'éducation de leurs enfants.

C'est même faire fi de la volonté des peuples car il ne s'agit pas que d'un rapprochement d'élus, il ne s'agit pas de redessiner des cartes administratives de la France, il ne s'agit pas de réaliser quelques économies budgétaires que des présidents n'ont jamais su faire séparément.

Il s'agit du quotidien des Franc-Comtois,

Il s'agit de notre histoire, de nos racines, de notre identité.

Il s'agit aussi de notre avenir immédiat, de celui de nos enfants, de notre destin que nous ne voulons pas abandonner sans faire entendre notre voix.

Il s'agit aussi de l'avenir de Besançon, de son rôle de capitale régionale, de son attractivité, des services qu'elle offrira demain aux Bisontins.

Il serait totalement incompréhensible que les élus de la capitale régionale, au premier chef concernés par la fusion des régions, ne prennent pas une position claire dans ce débat.

C'est pourquoi, réunis en Conseil Municipal le 22 mai 2014, ils demandent au Président de la République et au Premier Ministre de la France :

- De respecter le calendrier électoral et d'organiser comme prévu les élections régionales et territoriales en mars 2015,

- De proposer, à la suite de ces élections, sans aucune précipitation une nouvelle organisation territoriale de la France,

- D'organiser, comme l'autorise la constitution de 1958, un référendum pour soumettre le futur projet d'organisation territoriale de la France à l'approbation de nos concitoyens.

Nous remercions donc les élus bisontins de se prononcer en faveur de cette motion et nous demandons à M. le Maire de bien vouloir la transmettre à M. le Président de la République et au Premier Ministre».

Cette motion a été déposée vendredi 16, avant votre conférence de presse, et dernières informations, donc elle a quelques petits retards par rapport à l'actualité. C'est une motion déposée au nom des Groupes UMP - UDI et MoDem pour l'organisation d'un référendum dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de la France.

M. LE MAIRE : Je veux bien vous passer la parole mais normalement il n'y a pas de débat là-dessus. Rien ne vous empêche de vous exprimer comme je l'ai fait, et je pense même que le moment venu nous devons en débattre ici publiquement. J'ai dit moi-même hier que de toute façon la question du référendum se posait, la question se poserait à condition qu'on nous donne des éléments d'information. Je pourrais même la remettre au Premier Ministre lui-même puisque je vais le rencontrer mardi prochain, je la remettrai au moins à son Cabinet si elle est votée. Si elle n'est pas votée je ne la lui remettrai pas. Donc je vais mettre cette motion aux voix.

Je ne suis pas en désaccord avec tout ce que vous dites, je ne suis pas en accord avec la motion par elle-même. Vous avez vu ce que j'ai dit hier. De toute façon il est hors de question que le Maire, mais au-delà du Maire, les élus restent sans réaction par rapport à cela mais attendons, la loi n'est même pas encore totalement écrite, elle sera sur le bureau du Conseil des Ministres le 2 juin, donc nous aurons l'occasion d'en reparler. Je vais donc mettre cette motion aux voix. Quels sont ceux qui sont pour, qu'ils lèvent la main ? 12. Quels sont ceux qui sont contre cette motion ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2.

Donc je ne la transmettrai pas mais je vous rassure, puisque je vais aller avec votre ami Jean-Luc BOUDIN, Monsieur GROSPERRIN et votre ami André ROSSIGNOT, Mme ROLLAND et M. BOULARD, parler entre autres de ce sujet. Donc nous aurons l'occasion d'en rediscuter mais on n'ouvre pas le débat là-dessus. Juste un mot en 10 secondes sans ouvrir le débat, on est bien d'accord, sinon je vous couperai autoritairement la parole.

M. Julien ACARD : Dans le vote que vous avez fait, il y avait combien de contre ?

M. LE MAIRE : Nous, la majorité municipale, donc ceux qui sont là moins 12 moins 2. Alors levez tous la main, voilà, vous êtes content ? On a voté contre la motion, le reste nous aurons l'occasion de nous exprimer les uns les autres.

M. Julien ACARD : Juste une explication de vote sur cette motion. Nous nous sommes abstenus non pas que sur le fond nous ne soyons pas d'accord puisque nous sommes contre cette fusion des régions, contre la suppression des départements, vous connaissez la position du Front National sur ce sujet...

M. LE MAIRE : Attendez, vous ne me faites pas un débat là-dessus !

M. Julien ACARD : Pas de souci. Je ne fais pas un débat, simplement nous ne l'avons pas voté parce que dans ce texte il y a une phrase qui dit «c'est même faire fi de la volonté des peuples», et venant de l'UMP nous considérons que c'est une grosse blague puisque vous avez voté le Traité de Lisbonne en 2008 qui était une redite du référendum de 2005 auquel les Français ont dit non. Donc vous n'avez pas de leçon de démocratie à donner au PS.

M. LE MAIRE : Monsieur GROSPERRIN vous respectez la règle aussi.

M. Jacques GROSPERRIN : Bien sûr, on ne fera pas de débat, au mieux on aurait souhaité une abstention parce que l'on demandait simplement trois points et un point qui nous paraît important, c'était le référendum, voire une consultation, on a pris acte de votre refus.

M. LE MAIRE : S'il y avait une abstention ça voulait dire que la motion était adoptée, donc ce n'était pas notre volonté. Le référendum j'ai dit très clairement ce que j'en pensais ; pourquoi pas parce que s'il n'y a pas de référendum, on va dire qu'on l'a fait en catimini et s'il y a un référendum ça peut être démagogique, il faut qu'il y ait une vraie explication et pourquoi pas un référendum, je n'ai pas dit que j'étais contre, je l'ai dit d'ailleurs lors de la conférence de presse, je me plais donc à le répéter aujourd'hui».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés (41 contre, 12 pour, 2 abstentions), a rejeté cette motion.

Récépissé préfectoral du 13 juin 2014.